

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 8

Résolutions adoptées à la 0162^e séance
tenue le 5 octobre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2 novembre 2021

E-0162-5.1 POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU FONDS DE DOTATION (10.53)
2021-A0016-0162^e-852

Le Comité exécutif modifie la Politique en matière d'investissement responsable du fonds de dotation (10.53) tel qu'indiqué au document intitulé *Politique en matière d'investissement responsable du fonds de dotation*, le tout conformément au document **2021-A0016-0162e-852** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0162-5.2 MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, GÉNIE MÉCANIQUE, GÉNIE ÉLECTRIQUE ET GÉNIE CIVIL (PROJET 78000) - RÉAFFECTATION DES ESPACES LIBÉRÉS SUR LE SITE DE LA MONTAGNE - RÉOLUTION AMENDÉE
2021-A0016-0162^e-856

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0162e-856** et ses **annexes** déposés aux archives :

- amende le deuxième paragraphe de la résolution E-0143.4.3 adoptée le 12 novembre 2019 comme suit : autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, les lettres d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, les contrats de services professionnels et tout autre document requis pour donner effet à la présente, à condition que le montant total des honoraires professionnels, pour un contrat en particulier, n'excède pas **7 M\$** (avant les taxes applicables) et que l'estimation de 33,15 M\$ (incluant les contingences de design, de construction ainsi qu'une allocation pour les risques, mais avant les taxes applicables) pour l'ensemble des honoraires professionnels requis pour mener à terme le projet soient respectée, après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques;
- autorise rétroactivement le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, le contrat pour services professionnels en architecture pour le volet construction du sous-projet Roger Gaudry Est - 78110 avec le consortium BBBL – JLP – PRA, lequel contrat est à un montant total de 5 912 129, 81 \$ (soit 1 222 420 \$ pour le volet déconstruction et 4 689 709, 17 \$ pour le volet déconstruction, et ce, avant les taxes applicables).

E-0162-5.3 PROJET RÉAFFECTATION - DOSSIER SISMIQUE - RECOMMANDATION DU COMITÉ SUR L'IMMOBILIER
2021-A0016-0162^e-854

Le Comité exécutif entérine la recommandation du Comité sur l'Immobilier de ne pas entreprendre de travaux de rehaussement sismique au Pavillon Roger-Gaudry, le tout conformément au document **2021-A0016-0162e-854** et ses **annexes** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 8

Résolutions adoptées à la 0162^e séance
tenue le 5 octobre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2 novembre 2021

E-0162-5.4 PROJET DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS DU CEPsum DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (PSIRSSES)
2021-A0016-0162^e-869

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0162e-869** et ses **annexes** déposés aux archives :

- autorise la présentation du projet de rénovation des installations du CEPsum (piscine et terrain de football - projets nos 55723, 55724, 55808, 55597 et le 55316) au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;
- confirme l'engagement de l'Université de Montréal à payer sa part des coûts admissibles au projet de rénovation des installations du CEPsum (piscine et terrain de football - projets nos 55723, 55724, 55808, 55597 et le 55316) et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le Ministère;
- autorise le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer pour et au nom de l'Université, toute convention d'aide financière et tous autres documents relatifs au projet de rénovation des installations du CEPsum (piscine et terrain de football - projets nos 55723, 55724, 55808, 55597 et le 55316).

E-0162-5.5 AUTORISATION DE PROCÉDER AU LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (PROJETS 55790-55900-55889-55753) - RÉFECTION DE MAÇONNERIE DU PAVILLON ROGER-GAUDRY
2021-A0016-0162^e-855

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0162e-855** déposé aux archives, autorise :

- la publication de l'appel d'offres public par la Direction des immeubles pour le contrat pour services professionnels en architecture pour la réalisation des quatre (4) projets de maçonnerie « RBQ » du Pavillon Roger-Gaudry (511) portant les nos 55753-55790-55900-55889;
- le vice-recteur à l'administration et aux finances, M. Éric Filteau, agissant conjointement avec le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'acceptation de soumission et d'adjudication de contrat, le contrat pour services professionnels et tout autre document requis pour donner effet à la présente après que ceux-ci aient été visés par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 8

Résolutions adoptées à la 0162^e séance
tenue le 5 octobre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2 novembre 2021

E-0162-5.6 AUTORISATION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG-TERME AUPRÈS DE
FINANCEMENT QUÉBEC
2021-A0016-0162^e-857

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0162e-857** et son **annexe** déposés aux archives :

1. qu'un régime d'emprunts valide jusqu'au 30 juin 2022, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 46 626 340,00 \$, soit institué;
2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux établissements universitaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès de Financement-Québec;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec;
 - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou
 - iii) le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 8

Résolutions adoptées à la 0162^e séance
tenue le 5 octobre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2 novembre 2021

3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le Secrétaire général;
Le Vice-recteur à l'administration et aux finances;
Le Trésorier
Le Vice-recteur adjoint aux finances;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 8

Résolutions adoptées à la 0162^e séance
tenue le 5 octobre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2 novembre 2021

E-0162-5.7 GRUPE DE RECHERCHE SUR LES MALADIES INFECTIEUSES EN PRODUCTION ANIMALE (GREMIP) - MODIFICATION DES STATUTS
2021-A0016-0162^e-858

Le Comité exécutif approuve les modifications aux statuts du Groupe de recherche sur les maladies infectieuses en production animale (GREMIP) conformément au document **2021-A0016-0162e-858** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0162-5.8 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION - APPROBATION DU DÉPÔT D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT D'ANIMALERIES
2021-A0016-0162^e-859

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0162e-859** déposé aux archives :

- conditionnellement à l'obtention de la subvention du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), approuve l'agrandissement et le réaménagement de l'animalerie Paul-G. Desmarais, et confirme la mise de fonds de 20 % de l'Université de Montréal qui proviendra de la réserve du fonds d'immobilisation de l'Université,
- autorise M. Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, à signer la demande d'aide financière au programme PSov4 du MEI;
- dans l'éventualité d'une réponse positive du MEI concernant le programme PSov4, autorise M. Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, et M. Alexandre Chabot, secrétaire général, à signer la Convention entre le MEI et l'Université de Montréal qui donnera effet à la subvention, après que ladite Convention aura été visée par la Division des affaires juridiques;
- autorise M. Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, et M. Alexandre Chabot, secrétaire général, à prendre toutes les mesures et les engagements qui seront nécessaires afin de donner effet à la subvention du MEI et à signer tout document accessoire afin de donner effet aux présentes résolutions;
- désigne M. Éric Filteau, vice-recteur à l'administration et aux finances, comme responsable du projet auprès du MEI.

E-0162-5.9 CENTRE UNIQUE - APPROBATION DE L'ENTENTE INTERUNIVERSITAIRE ET ADOPTION DES STATUTS
2021-A0016-0162^e-860

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0162e-860** et ses **annexes** déposés aux archives :

- approuve l'Entente interuniversitaire ainsi que les statuts du Centre Union Neurosciences et Intelligence Artificielle Québec (UNIQUE),

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 8

Résolutions adoptées à la 0162^e séance
tenue le 5 octobre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2 novembre 2021

- autorise la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, M^{me} Marie-Josée Hébert, à signer l'Entente interuniversitaire.

E-0162-5.10 INSTITUT COURTOIS - ADOPTION DES STATUTS
2021-A0016-0162^e-861

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0162e-861** et ses **annexes** déposés aux archives :

- approuve la création de l'Institut Courtois;
- en adopte les statuts après qu'ils auront été visés par la Division des affaires juridiques.

E-0162-5.11 PROGRESSION SALARIALE DES OFFICIERS 2021-2022 - PRÉSENTATION DU RÉEL DES COÛTS
2021-A0016-0162^e-870

Le Comité exécutif confirme la somme de 292 687 \$ pour la progression salariale des officiers admissibles pour l'année 2021-2022, à laquelle s'ajoutera le montant de l'indexation une fois connue, et ce, conformément au document **2021-A0016-0162e-870** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0162-6.1 NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE PROFESSEURS
2021-A0016-0162^e-853

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs dont les noms paraissent au document **2021-A0016-0162e-853** déposé aux archives.

E-0162-6.2 FACULTÉ DE MUSIQUE – NOMINATION D'UN VICE-DOYEN
2021-A0016-0162^e-871

Le Comité exécutif nomme M. **Jean-Michaël Lavoie** à titre de vice-doyen à la Faculté de musique, et ce, pour un mandat débutant le 6 octobre 2021 et se terminant au plus tard le 31 mai 2024, le tout conformément au document **2021-A0016-0162e-871** et ses **annexes** déposés aux archives.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 8

Résolutions adoptées à la 0162^e séance
tenue le 5 octobre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2 novembre 2021

E-0162-6.3 CENTRE DE RECHERCHE EN REPRODUCTION ET FERTILITÉ (CRRF) – NOMINATION D'UN DIRECTEUR INTÉRIMAIRE
2021-A0016-0162^e-868

Le Comité exécutif nomme M. **Younès Chorfi**, professeur titulaire et directeur du Département de biomédecine vétérinaire de la Faculté de médecine vétérinaire, en tant que directeur du Centre de recherche en reproduction et fertilité (CRRF), et ce, pour un mandat intérimaire débutant le 5 octobre 2021 et se terminant à la nomination d'une direction en titre, le tout conformément au document **2021-A0016-0162e-868** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0162-6.4 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE (C3R2) – NOMINATION
2021-A0016-0162^e-864

Le Comité exécutif nomme M. **Kevin Wilkinson**, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de quatre ans, débutant le 5 octobre 2021 et se terminant le 31 mai 2025, le tout conformément au document **2021-A0016-0162e-864** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0162-6.5 COMITÉS DE DISCIPLINE – NOMINATIONS
2021-A0016-0162^e-863

Le Comité exécutif, conformément au document **2021-A0016-0162^e-863** déposé aux archives, nomme :

- M^{me} **Marie-Claude Payette**, directrice de la Direction des affaires internationales, à titre de membre choisi parmi les membres de la communauté universitaire au Comité de discipline pour les étudiants, et ce, pour un premier mandat débutant le 5 octobre 2021 et se terminant le 31 mai 2025;
- M^{me} **Virginie Allard-Cameus**, directrice du Centre de santé et de consultation psychologique, à titre de membre de la communauté universitaire au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, et ce, pour un premier mandat débutant le 5 octobre 2021 et se terminant le 31 mai 2025;
- M. **Claude Mercier**, directeur de programme et professeur agrégé de clinique à la Faculté de médecine, à titre de membre de la communauté universitaire au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants, et ce, pour un premier mandat débutant le 5 octobre 2021 et se terminant le 31 mai 2025.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 8 de 8

Résolutions adoptées à la 0162^e séance
tenue le 5 octobre 2021

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 2 novembre 2021

E-0162-6.6 OCTROI DE GRADES
2021-A0016-0162^e-862 À 862.5CORRIGE

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal et Polytechnique Montréal, conformément aux documents **2021-A0016-0162e-862** à **862.5** déposés aux archives.

Le secrétaire général

Alexandre Chabot